



**COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien**

Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.

[www.coceta.org](http://www.coceta.org)



## **MAINTIEN DE L'AÉROPORT NANTES-ATLANTIQUE : UNE DECISION CONTRE-NATURE**

### **Aéroport Nantes Atlantique**

#### **Zéro pointé pour la Permanence d'Information « Hors-sol » organisée le 4 février par la DGAC et la Préfecture**

*Le COCETA appelle les élus des « 24 communes » et l'ensemble des élus du Sud Loire à se mobiliser pour multiplier les rencontres de la DGAC et de la Préfecture, dans leurs quartiers, afin que ces services de l'État se confrontent à la réalité des attentes des populations survolées.*

Le 4 février 2025, la DGAC et la Préfecture des Pays de la Loire ont organisé une permanence publique à Saint-Aignan de Grand Lieu pour « rencontrer les habitants » et exposer le projet de l'aéroport de Nantes Atlantique selon un format qu'ils ont été seuls à décider, sans concerter les élus ni le COCETA, seule association défendant les habitants contre les nuisances du trafic aérien. Il s'agissait d'une permanence préfiguratrice de deux autres qui ont été programmées le 11 mars à Rezé et le 25 mars à Bouguenais.

**La permanence publique qui s'est tenue hier, relevait de la réunion de propagande, basée sur la désinformation des citoyens. Elle avait pour seuls objectifs de cocher la case « communication auprès du public » en présence des garantes de la CNDP<sup>1</sup> et, par mépris ou désinvolture, de tenter de vendre leur projet auprès de la population, condamnée à en subir les nuisances.**

Le modèle retenu a été celui de stands thématiques sur lesquels étaient orientés les citoyens en fonction des sujets que le binôme DGAC-Préfecture avait décidé de traiter :

- **Le droit à l'insonorisation.** En omettant de préciser que tout le monde n'avait pas le droit à mieux se protéger des nuisances sonores et que cette mesure, parfaitement liberticide vise à confiner les personnes chez elles, été comme hiver, pour permettre le développement du trafic aérien ;
- **Le PPBE 2025-2030 en cours de « consultation publique »** sur le site du ministère<sup>2</sup>. En prenant garde d'évoquer que le projet n'a obtenu que 1/3 de voix favorables lors de la consultation de la CCE<sup>3</sup> (essentiellement le collège des professions aéronautiques et l'association pro-aéroport et anti-citoyenne « atelier citoyens ») ;
- **En affichant des arguments visant à rassurer les riverains** comme :
  - o **l'amélioration de l'empport** : « les avions étant mieux remplis, il y aura moins de mouvements », comme s'il s'agissait de transporter un nombre fini de voyageur. Par ailleurs, il est fait référence

<sup>1</sup> Commission nationale du débat public

<sup>2</sup> <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-concernant-le-projet-de-a3133.html>

<sup>3</sup> CCE du 19 décembre 2024 - <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/65747/476634/file/Synth%C3%A8se%20votes%20CSB%20et%20PPBE.pdf>

à l'augmentation du capacitaire des avions. Le développement des moyens et longs courriers impliquera des avions plus gros mais aussi plus bruyants et plus polluants.

- **une croissance du trafic en 2030 moins importante selon les prévisions de la DGAC** : Le discours est livré sans présenter les hypothèses de trafic, en omettant de préciser que la concession sera signée pour plus de 40 ans, et que les compagnies low-cost auront à cœur de développer à terme le trafic dès que l'aéroport le permettra et que les livraisons d'avions supplémentaires seront honorées ;
- **les arguments techno-solutionnistes** : les « avions propres et silencieux », un avenir radieux grâce au progrès ! Il est pourtant établi que ces progrès ne permettent pas de supprimer la pollution sonore émanant du survol en basse altitude. Dès 2013, la DGAC avait intégré ce constat et recommandait de déménager l'aéroport s'il s'agissait d'augmenter le trafic au-delà de 4 millions de passagers tellement les nuisances générées seraient difficilement supportables. Nous y sommes avec 7 millions de passagers.
- **En s'appuyant sur des cartes stratégiques de bruit**, produites sur des hypothèses théoriques sans fondement spécialement choisies pour ne pas inquiéter, et des plans de trajectoires produites sur des journées judicieusement choisies pour limiter les effets visuels ;
- **En exposant le projet de l'aéroport de Nantes-Atlantique** :
  - sans évoquer le dimensionnement de cet aéroport et donc sa capacité cible du nombre de passagers pouvant être accueilli, et donc le nombre de mouvements. Pourtant, il s'agit DU SUJET le plus structurant de ce projet
  - sans évoquer la capacité des dessertes à absorber le flux arrivant et partant de l'aéroport, en particulier l'impact sur un trafic routier déjà largement saturé ;
  - En exposant le projet d'un aéroport vertueux :
    - Mobilisant une infrastructure moderne
    - Facilitant l'expérience des usagers
    - Améliorant l'empreinte carbone.

En somme, un aéroport dont les 130 000 citoyens (oubliés) exposés aux nuisances pouvaient être fiers !

**Comment peut-on s'étonner de la réaction des nombreux citoyens qui se sont déplacés pour obtenir des réponses et qui sont repartis bredouilles, avec bien souvent pour seule réponse « On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs » ?!**

La DGAC avec le soutien de la Préfecture a tenté de poursuivre sa politique de « Ripolinage » de leur projet pour le rendre désirable. La peinture s'écaille, elle n'a pas tenu tant le projet est mal ficelé. L'opération de communication a été un échec face aux questions concrètes posées par les personnes qui subissent les pollutions sonores et atmosphériques au quotidien.

**Le COCETA remercie infiniment l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour se rendre à la permanence et poser leurs questions malgré des horaires inadaptés.**

La DGAC et la Préfecture ont été débordées par le nombre de citoyens qui se sont déplacés malgré les horaires proposés. En effet, le créneau 17h - 19h ne permet pas de quitter son travail pour se rendre aux permanences, en particulier si l'on tient compte du trafic routier qui est saturé sur ce créneau.

**Nous exigeons que le format des rencontres du public soit entièrement revu, sur le fond et la forme et qu'une réunion plénière, avec l'intervention des différents composants du territoire – associations comprises, puissent être programmées aussi au cœur de l'agglomération nantaise, sur l'île de Nantes, afin qu'un véritable échange puisse se faire avec les populations concernées !**

Le COCETA en avait fait la demande auprès de la CNDP, de la DGAC et de la Préfecture. Ils se sont toujours refusés à le faire pour finir par céder en organisant des Permanences Publiques Locales dédiées à la désinformation et à la propagande.

**Nous appelons l'ensemble des Élus à imposer à la DGAC et à la Préfecture de revoir très sérieusement leur copie et que d'autres alternatives soient réellement étudiées ! Que ces rencontres avec les habitants soient une opportunité de réinterroger le territoire, au plus près du terrain, loin des bureaux d'études parisiens.**